

# Le rôle du père de Rabelais dans l'interprétation des chroniques

Neil Kenny

All Souls College, Université d'Oxford

On sait que les relations père/fils ont une importance capitale dans le récit rabelaisien. Mais qu'en est-il de la relation de Rabelais lui-même à son propre père ? Est-il pertinent d'interroger cette figure du père dans le cadre d'une démarche interprétative ? Répondre que non serait donner tort à toute une tradition d'interprétations des chroniques rabelaisiennes qui a été infléchie justement par la figure du père de Rabelais. Cette étude vise à la fois à esquisser cette tradition interprétative, et à se demander s'il est désirable ou possible de rompre entièrement avec elle.

Derrière la question de savoir qui était le père de Rabelais s'en cache une autre : qui était Rabelais lui-même ? Dans l'optique de la théorie de la pertinence, les lecteurs ou les lectrices se posent inéluctablement ce genre de question, postulant consciemment ou non l'existence d'un.e communicant.e qui a l'intention de leur communiquer quelque chose par l'énoncé en question<sup>1</sup>. Souvent sans y penser, le lecteur attribue à ce communicant des qualités plus ou moins nombreuses ou précises (telles qu'un nom, un statut social, un sexe, une personnalité, une éthique, des états mentaux, et ainsi de suite)<sup>2</sup>. Aucune de ces qualités, même le nom d'auteur (qu'on pense aux ouvrages anonymes), n'est en soi indispensable à ce processus de communication. De plus, ces qualités du communicant n'ont pas besoin d'être réelles pour que la communication ait lieu : le communicant postulé ne correspond pas forcément au véritable auteur. De même, les intentions que les lecteurs attribuent au communicant ne correspondent pas forcément aux motivations réelles de l'auteur. Ce qui est indispensable au processus de communication est plutôt l'acte même de postuler l'existence et le profil d'un.e communicant.e et de lui attribuer certaines intentions communicatives.

Or, la question de savoir qui est cet auteur qui communique avec nous à travers les œuvres rabelaisiennes a souvent consisté en partie, non seulement dans la première modernité mais surtout jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, à s'interroger sur les professions exercées par Rabelais comme sur celles de son père. Pourquoi ? Parce que la profession des pères a énormément servi du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle comme critère permettant de situer les gens socialement. En revanche, et

---

<sup>1</sup> Terence Cave et Deirdre Wilson (dir.), *Reading Beyond the Code : Literature and Relevance Theory* (Oxford, Oxford University Press, 2018) ; Dan Sperber et Deirdre Wilson, *La Pertinence : communication et cognition*, trad. Abel Gerschenfeld et Dan Sperber (Paris, Minuit, 1989), texte à nuancer sur certains points par la deuxième édition de la version anglaise (1995). Sur la question précise de la postulation d'un.e communicant.e, la théorie de la pertinence rejoint dans une certaine mesure la notion foucauldienne de fonction-auteur : voir Dinah Ribard, *1969 : Michel Foucault et la question de l'auteur. « Qu'est-ce qu'un auteur ? » : texte, présentation, et commentaire*, Paris, Honoré Champion, 2019. Dans le cas de Rabelais, l'acte de postuler une figure d'auteur a parfois été lui-même commenté par certains lecteurs : « Car il est devenu, comme les créations de son génie, une abstraction, un type, un personnage tout légendaire. » Pierre Dupont, « Esquisse sur Rabelais », dans François Rabelais, *Œuvres*, Paris, Gennequin Aîné, 1866, p. II.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un exemple du phénomène plus général que les psychologues cognitifs appellent parfois théorie de l'esprit (*theory of mind*) mais pour lequel le terme de *mind-reading* est peut-être plus clair. Sur ce phénomène dans le contexte de la littérature (au-delà de la question de l'auteur), voir Terence Cave, *Thinking with Literature : Towards a Cognitive Criticism*, Oxford, Oxford University Press, 2016, Index (s. v. « Mind-reading »).

à ma connaissance, la figure de la mère de Rabelais a été plutôt absente de ces lectures de son œuvre<sup>3</sup>.

Avant d’esquisser ce rôle de la figure du père de Rabelais dans la réception des chroniques (réception qui a été beaucoup étudiée selon d’autres points de vue<sup>4</sup>), signalons deux observations.

D’abord, dans un mouvement circulaire, le statut social du père a non seulement souvent façonné la lecture du texte, mais il a lui-même été aussi façonné *par* cette lecture. Autrement dit, c’est parfois à partir du récit rabelaisien que certains lecteurs ont inféré le statut social du père de Rabelais et, du coup, de l’auteur lui-même.

Deuxièmement, certaines de ces interprétations infléchies par la figure du père se sont progressivement intégrées au corpus de documents (par exemple biographiques) qui entourent Rabelais (s’ajoutant ainsi à ses propres écrits). Dans ce processus historique, un texte communiquant une interprétation infléchie par la figure du père peut devenir lui-même un énoncé qui se trouve interprété à son tour par ses propres lecteurs. Ensuite, ces interprétations d’interprétations sont rédigées par écrit et disséminées, s’intégrant elles aussi au corpus de documents entourant Rabelais. De cette manière, le circuit de communication acquiert de nouvelles boucles au cours de l’histoire<sup>5</sup>. Cette multiplication de boucles, banale dans toute sorte de communication écrite (littéraire et autre), complique les modèles de communication simultanée et face à face qui sont analysés par la théorie de la pertinence dans sa formulation classique.

Après ces précisions, nous pouvons donc nous intéresser à la figure du père dans la réception du texte : du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle la question du statut social du père de Rabelais a donné lieu à des suppositions que l’on croit aujourd’hui fausses car elles prêtent à Rabelais une naissance plus basse que celle qu’on lui accorde aujourd’hui. Pour certains lecteurs, le statut social modeste du père était déductible de la basse naissance qu’ils attribuaient à Rabelais lui-même. Ainsi, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le Jésuite italien Giovanni Botero, qui fréquentait lui-

<sup>3</sup> Sur le rôle des femmes dans la réception de Rabelais, voir Olivia Tolley, « “Comment les femmes ordinairement appetent choses defendues” : Writing Women into the History of Rabelais’ Reception (1628–1785) », thèse de doctorat non publiée, Université d’Oxford, 2019.

<sup>4</sup> Voir par exemple Jacques Boulenger, *Rabelais à travers les âges*, Paris, Le Divan, 1925 ; Richard Cooper, « “Charmant mais très obscene” : Some French Eighteenth Century Readings of Rabelais », dans Giles Barber et C. P. Courtney (dir.), *Enlightenment : Essays in Memory of Robert Shackleton*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1988, p. 39-60 ; Richard Cooper, « Reading and Unraveling Rabelais through the Ages », dans John O’Brien (dir.), *The Cambridge Companion to Rabelais*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 141-156 ; Guy Demerson, *François Rabelais*, Paris, Fayard, 1991, p. 149-77 ; Zak Eastop, « Hybridity, Hierarchy, and *Couleur Rabelaisienne* : The Afterlives of François Rabelais on the Late Nineteenth-Century Parisian Lyric Stage (1855-1895) », thèse de doctorat non publiée, Université de Durham, 2025 ; Donald M. Frame, *François Rabelais : A Study*, New York et Londres, Harcourt Brace Jovanovich, 1977, p. 169-191 ; Marie-Ange Fougère, *Le Rire de Rabelais au XIX<sup>e</sup> siècle. Histoire d’un malentendu*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2009 ; Marcel de Grève, *L’Interprétation de Rabelais au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1961 ; Marcel De Grève, *La Réception de Rabelais en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. Claude De Grève et Jean Céard, Paris, Honoré Champion, 2009 ; Mireille Huchon, Nicolas Le Cadet, et Romain Menini (dir.), avec la collaboration de Marie-Claire Thomine, *Inextinguible Rabelais*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 649-780 ; Elsa Kammerer, « Rabelais (Not) Translated (16<sup>th</sup>-21st Centuries) », dans Bernd Renner (dir.), *A Companion to François Rabelais*, Leiden et Boston, Brill, 2021, p. 540-569 ; Anne Lake Prescott, *Imagining Rabelais in Renaissance England*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1998 ; Lazare Sainéan, *L’Influence et la réputation de Rabelais ; interprètes, lecteurs et imitateurs ; un rabelaisien (Marnix de Saint-Aldegonde)*, Paris, J. Gamber, 1930 ; Marcel Tetel, *Rabelais et l’Italie* Florence, Leo S. Olschki, 1969 ; *Cahiers de l’Association internationale des études françaises*, 65 (2013), numéro spécial : François Rigolot (dir.), *Rabelais et ses lecteurs*. Et trois volumes de *L’Année rabelaisienne* : « Rabelais et sa postérité », 3 (2019), p. 189-382 ; « Fortunes de Rabelais, de Claude Nourry à Ernest Renan », 4 (2020), p. 51-265 ; « La Réception de Rabelais, de Jean de La Fontaine à Patrick Chamoiseau : nouveaux horizons critiques », 7 (2023), p. 19-181.

<sup>5</sup> Pour la notion de circuit de communication, voir Robert Darnton, « What is the History of Books ? », *Daedalus*, 113.3 (1982), p. 65-83.

même les hautes sphères de la société, lie la basse naissance de Rabelais à la bassesse de l'ouvrage de ce dernier, qui aurait endommagé les fondements mêmes de la société :

La France [...] est tombée tout doucement dans une extrême misère pour une cause presque ridicule. Il y eut dans ce noble royaume, au temps de François I<sup>er</sup>, un homme de basse extraction et de basse qualité, à n'envisager que le sang et la fortune ; mais de génie varié, décidé, enclin au mal, ayant la langue hardie, licenciuse plutôt que libre ; il s'appelait François Rabelais. A force de se divertir dans la pratique des tavernes et lieux semblables avec les fripons et gens non seulement vils, mais infâmes ; et de fréquenter les Cours, plus près des bouffons et coquins que des gentilshommes et gens honorables, il fit une collection de quolibets et de plaisanteries qui devinrent la matière d'un livre fort bien reçu des Français pour les nombreuses facéties et les infinis bons mots dont il est plein ; où il bafoue en tout et partout prêtres et moines, honneur et vertu chrétienne ; ou il tourne en ridicule et en mépris la religion et les choses sacrées, comme Boccace parmi les Italiens, mais dans un style plus facile et plus populaire, et avec plus d'impudence et d'effronterie<sup>6</sup>.

Que les origines supposées humbles de Rabelais soient à l'origine de cette catastrophe est souligné par l'entrée d'index relative à ce passage, qui interprète ces lignes comme concernant avant tout le statut social de Rabelais : « Francesco Rabeles, e sua qualità »<sup>7</sup>. De même, un siècle plus tard, un défenseur de Rabelais, le médecin Jean Bernier, comprend que le jugement émis par Botero sur la naissance de Rabelais est indissociable du jugement que Botero émet sur l'œuvre elle-même :

Jean Boterus, dit Gioan. Botero Benésé, le traite fort mal dans ses Relations, le prenant par tout les bous, la naissance, les biens de fortune, les inclinations, les mœurs, & autres endroits, tout cela avec beaucoup d'aigreur & sans preuves [...]<sup>8</sup>.

Mais comment Botero sait-il que la naissance de Rabelais était basse ? Botero le déduit peut-être à partir du style « popolare » de l'œuvre elle-même plutôt que d'informations extrinsèques. Autre hypothèse : Botero suggérerait-il une naissance illégitime ? Je reviendrai plus tard sur cette possibilité.

---

<sup>6</sup> Trad. d'Arthur Heulhard, *Rabelais : ses voyages en Italie, son exil à Metz*, Paris, Librairie de l'Art, 1891, p. 138-139. « La Francia [...] caduta pian piano in una estrema miseria, da un principio quasi ridicoloso. Fu in quel nobilissimo regno a' tempi di Francesco primo un'huomo di bassa lega, et di poca qualità, se tu miri il sangue, ò la fortuna : [...] chiamato Francesco Rebeles. Costui diletatosi lungo tempo di praticare per taverne, & per luoghi simili, con frappatori, e con gente infame, non che vile : et de conversare per le corti, più presto co'buffoni, et co'sogliardi, che con gentilhuomini, e con persone d'honore, fece una ricolta diriboboli, e di burle: e ne compose, e diede fuori un libro, molto accetto à Francesi, per le molte, et facetie, et motti, de' quali egli à pieno. Quiui egli in somma si beffa per tutto de'preti, e de' religiosi, dell'honestà, e d'ogni uirtù Christiana : e mette in burla, e in dispregio la religione, e le cose sacre, comme tra gl'Italiani il Boccaccio : ma con istile più facile, e popolare: e con impudenza, e sfacciatezza maggiore. » Giovanni Botero, *Relationi universali*, Vicenza, héritiers de Perin, 1595, 34<sup>v</sup>. Botero compare l'influence néfaste de Rabelais à celle d'un autre écrivain, Clément Marot (dont on sait qu'il était parfois dénigré au XVI<sup>e</sup> siècle comme de basse naissance et, dans son cas à lui, indocte). D'après Botero, Rabelais aurait contribué, comme Marot, au « mépris et avilissement de la sainteté chrétienne. Les cours princières et les maisons particulières étant pleines des livres de ces deux écrivains [...] » ; trad. Heulhard, *Rabelais, op. cit.*, p. 339 (« l'avilimento della santità Christiana. Hor essendo le corti de'Principi di Francia, e le case de'privati pene de'libri de'sudetti due scrittori [...] » ; Botero, *Relationi universali, op. cit.*, 34<sup>v</sup>). Voir Heulhard, *Rabelais, op. cit.*, p. 338-340 ; Tetel, *Rabelais et l'Italie, op. cit.*, p. 21-23.

<sup>7</sup> Botero, *Relationi universali, op. cit.*, 100<sup>v</sup>.

<sup>8</sup> [Jean Bernier], *Jugement et nouvelles observations sur les œuvres grecques, latines, toscanes, et françoises de Maître François Rabelais D.M. Ou Le Véritable Rabelais Réformé* (Paris, Laurent d'Houry, 1697), p. 50.

De nombreux autres interprètes de Rabelais jusqu'au premier XX<sup>e</sup> siècle ont explicitement postulé que le père de Rabelais, nommé Thomas Rabelais (à tort, selon les critiques les plus récents), avait un statut social modeste, étant soit cabaretier soit apothicaire<sup>9</sup>. Cette hypothèse d'un père « apothicaire » a été diffusée par l'insertion d'un paratexte clé intitulé « Particularitez de la vie et mœurs de Maitre François Rabelais » dans de nombreuses éditions des œuvres de Rabelais à partir de 1663<sup>10</sup>.

Quant à l'hypothèse d'un père « cabaretier », elle fut proposée dès le dernier XVII<sup>e</sup> siècle à partir de la lecture d'un texte de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle du magistrat Jean-Auguste De Thou qui n'avait pourtant pas proposée cette hypothèse. Celle-ci serait rendue vraisemblable par la supposition, découlant des fictions rabelaisiennes, que Rabelais était un ivrogne bouffon<sup>11</sup>. D'ailleurs, l'hypothèse du cabaretier révèle une dimension spatiale de la communication littéraire, les communicants étant associés aux lieux qui sont autant de marqueurs sociaux : le cabaret supposerait donc le cabaretier.

~~Le père cabaretier révèle d'ailleurs une autre dimension des qualités attribuées aux communicants dans la communication littéraire telle qu'elle se déroule dans le temps, soit la dimension spatiale, qui est étroitement liée au statut social : car les cabaretiers sont contigus aux cabarets.~~

Ainsi, une nouvelle boucle dans le circuit de communication est inaugurée lorsque De Thou, parlant de lui-même à la troisième personne, décrit dans son autobiographie une nuit passée à Chinon en 1598 alors qu'il voyage avec son ami Soffrey de Calignon :

À Chinon, il était logé dans une très vaste maison de ville, qui avait appartenu autrefois à François Rabelais : excellent connaisseur des Lettres grecques et latines, et très compétent en médecine, dont il faisait profession, il avait finalement abandonné toute étude sérieuse pour se livrer entièrement à la dissipation et à la goinfrerie et, en adepte de l'art du rire, qui est, selon sa formule, le propre de l'homme, il écrivit, avec une liberté démocratienne et une verve souvent bouffonne, un livre plein d'esprit, dans lequel il a mis en scène, sous des noms de fiction, toutes les conditions sociales et tous les ordres du royaume, qu'il a livrés à la risée du peuple. [...] Calignon et Jacques évoquèrent en ces lieux la mémoire de cet homme plaisant, qui, par sa vie et ses écrits, donna toujours aux autres de quoi rire : ils étaient en effet d'accord pour dire qu'on en avait magnifiquement usé avec les mânes de Rabelais, puisqu'à présent sa maison servait d'auberge, où l'on festoyait sans arrêt, le jardin attenant, d'aire de jeu pour les villageois qui s'y divertissaient les jours de fête, et une petite loggia donnant sur le jardin, où il gardait ses livres et avait l'habitude de travailler lorsqu'il se consacrait aux belles-lettres, de cellier à vin ; c'est à cette occasion que Jacques fut incité par Calignon à composer ce poème impromptu<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> On pouvait aussi hésiter entre les deux : voir par exemple Mary Shelley, *Lives of the Most Eminent French Writers*, 2 tomes, Philadelphie, Lea and Blanchard, 1840, t. I, p. 45.

<sup>10</sup> Voir François Rabelais, *Les Œuvres [...] Augmentées de la vie de l'auteur & de quelques remarques sur sa vie & sur l'histoire*, 2 tomes, [Amsterdam : Daniel and Louis Elzevier], 1663. On retrouve également les « Particularitez » par exemple dans la grande édition de Jacob Le Duchat (publiée pour la première fois en 1711), dans les *Œuvres* de Rabelais publiées par Nicolas Langlois à Bruxelles en 1734, ainsi que dans celles publiées par Gennequin Aîné à Paris en 1866.

<sup>11</sup> Ronsard a joué un rôle capital dans la promulgation de cette affirmation : Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes*, éd. Jean Céard, Daniel Ménager, et Michel Simonin, Paris, Gallimard, 1993, t. III, p. 986-987. Voir M. de Grève, *L'Interprétation de Rabelais*, op. cit., chap. 4 ; Grève, *La Réception de Rabelais*, op. cit., p. 13-17.

<sup>12</sup> « *Chinone hospitium habebat in domo oppidi amplissima, quae quondam Francisci Rabelaesi fuit, qui literis Graecis latinisque instructissimus, & medicinae, quam profitebatur, peritissimus, postremo omni studio serio omisso se totus vitae solutae, ac gulae mancipavit, & ridenti artem, hominis, sicuti ipse aiebat, propriam,*

Si De Thou affirme le statut social de Rabelais comme médecin réputé, il mine ce statut en associant Rabelais indirectement à une hôtellerie : il soutient que la maison où il se trouve logé appartenait jadis à Rabelais et qu'elle est devenue depuis une auberge. Or, les vers que De Thou cite après ce passage, et qui sont écrits par lui tout en feignant de donner la parole à Rabelais, rajoutent que l'immeuble avait appartenu auparavant au père de Rabelais (« la maison léguée par mon père, à Chinon » ; « *Nam quae a patre domus fuerat Chinone relicta* »<sup>13</sup>). Notons que De Thou n'avance pas que le père de Rabelais fût hôtelier. Tout rapport entre la licence de l'écrivain (et son œuvre) et le statut social du père reste donc pour le moment bien lointain. De Thou affirme par ailleurs que l'hôtellerie actuelle est plutôt débauchée (on y festoie sans cesse), mais ~~son sens précis~~ l'énoncé reste équivoque : est-elle vraiment débauchée, ou s'agit-il d'une plaisanterie partagée avec Calignon et amplifiée par les vers de De Thou ? Pareille équivoque concerne le cabinet des livres de Rabelais : est-il devenu réellement un cellier à vin ? Autre détail non spécifié : la descente tardive de Rabelais vers la débauche se serait-elle produite dans ce lieu même ? De Thou sous-entend que oui, car la voix de Rabelais qu'il ventriloque par ses vers semble provenir de cette maison. D'un autre côté, cette chronologie implicite cadre mal avec celle de la vie de Rabelais (que De Thou connaissait sans doute), car Rabelais avait quitté Chinon tôt dans sa vie.

Quoi qu'il en soit, ce témoignage de De Thou devint à son tour un acte communicatif qui trouva lui-même par la suite des lecteurs, dont certains impliquèrent le père de Rabelais dans leur interprétation de l'œuvre. Ainsi, la prochaine boucle dans ce circuit de communication est-elle fournie par Guillaume Colletet moins de dix ans plus tard lorsqu'il rédige une Vie de Rabelais :

Jacques Auguste de Thou, dans le discours de sa propre vie, remarque que s'estant rencontré dans la ville de Chinon, il y vit la maison mesme où estoit né Rabelais, qu'il appelle homme extrêmement versé dans la connoissance des lettres grecques et latines, et très-]habile medecin. *Vir litteris graecis latinisque instructissimus, et medicinae quam profitebatur peritissimus*. Et ajoute que comme cet esprit s'estoit de son vivant abandonné à toute sorte de débauche, et avoit fait profession de rire eternellement de tout le monde, il estoit arrivé qu'après sa mort cette maison mesme avoit esté convertie en un cabaret public, que son jardin estoit devenu le rendez-vous des yvrognes de la ville qui s'y alloient divertir principalement les jours de festes, et que son cabinet, ou le lieu de sa bibliothèque où il estudioit, n'estoit plus qu'une cave ou un cellier fameux par le bon vin que l'on y débitoit à l'heure<sup>14</sup>.

Colletet renchérit subtilement sur De Thou de plusieurs façons : Rabelais serait *né* dans cette maison à Chinon ; ses débauches seraient la *cause* directe de la conversion du bâtiment en

---

*amplexus, Democritica libertate et scurrili interdum dicacitate scriptum ingeniosissimum fecit, quo vitae regnique cunctos ordines quasi in scenam sub fictis nominibus produxit, et populo deridendos propinavit. [...] Hominis ridicule, qui tota vita ac scriptis ridendi aliis materiam praebuit, memoria a Iacobo et Calignono heic renovata est, cum belle cum Rabelaesi manibus actum uterque diceret, quod domus eius publico diversorio, in quo perpetuae comessationes erant ; hortus adiacens ad ludum opidanis per dies festos se exercentibus ; proiectum in hortum despiciens, in quo, cum literis operam dabat, libros habere et studere solitus erat, vinariae cellae inserviret ; ex eaque occasione Iacobus, a Calignono invitatus, hoc carmen extemporaneum fecit : [...] ».* Jacques-Auguste de Thou, *La Vie de Jacques-Auguste de Thou—I. Aug. Thuani vita*, éd. et trad. Anne Teissier-Ensminger, Paris, Champion, 2007, p. 955-959. Voir Ingrid De Smet, *Thuanus : The Making of Jacques-Auguste de Thou (1553-1617)*, Genève, Droz, 2006, p. 163-164 ; Grève, *La Réception de Rabelais*, op. cit., p. 16-17. Sur l'autobiographie de De Thou, voir De Smet, *Thuanus*, op. cit., p. 20-22.

<sup>13</sup> De Thou, *La Vie*, éd. et trad. Teissier-Ensminger, éd. cit., p. 958-959.

<sup>14</sup> Guillaume Colletet, *François Rabelais*, Genève, Slatkine Reprints, 1970 (réimpr. de l'édition de 1867), p. 34-35.

auberge (« *comme* cet esprit s'estoit ... ») ; De Thou aurait spécifié, d'après Colletet, que l'auberge était réellement un lieu de débauche, et que le cabinet était réellement devenu un cellier à vin.

Au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autres représentaient l'immeuble en question (que nous savons avoir été le 15 rue de la Lamproie à Chinon), sans pourtant en conclure que le père de Rabelais était cabaretier. Ainsi, Pierre Daniel Huet visita l'immeuble en 1687 et rapporta que celui-ci avait été la maison natale de Rabelais et était devenu depuis une « hôtellerie ». De plus, les dessins de cet immeuble exécutés en 1699 sous la supervision de François Roger de Gaignières ne lient l'immeuble ni à la débauche ni au père de Rabelais, y compris quand ils sont inclus sous forme de gravures dans la grande édition ducatiennne de 1711 et 1741 (ill. 1)<sup>15</sup>. Le Duchat, présentant surtout un Rabelais savant, et ne disposant pas d'informations biographiques qui auraient donné à l'auteur une naissance commensurable à son érudition, s'intéresse effectivement peu aux origines sociales de l'auteur : il se contente de reproduire les « Particularités » et, avec elles, de transmettre l'identification du père sous les traits d'un apothicaire du nom de Thomas Rabelais.

Cependant, à la même période, la figure du père cabaretier allait naître grâce à une nouvelle boucle de communication greffée sur celle inaugurée par De Thou. Ainsi, un troisième visiteur à l'hôtellerie de la rue de la Lamproie, entre Huet en 1687 et Gaignières en 1699, est Jean Bernier en 1697. Or, d'après ce dernier :

Son pere s'appelloit Rabelais, & voilà tout, Hôtelier, Cabaretier, Marchand de vin, comme il vous plaira, tenant à Chinon la maison où pendoit pour enseigne la figure d'une Lamproye, & non pas Apoticaire [...].

Ce récepteur du message de De Thou l'enrichit maintenant au point de faire de la maison de Rabelais une hôtellerie déjà du vivant du père, plutôt que quelques décennies plus tard, soit après la mort du fils. Bernier semble s'être appuyé sur De Thou :

---

<sup>15</sup> La maison décrite par De Thou se trouvait sur l'emplacement actuel du numéro 15 de la rue de la Lamproie à Chinon, et appartenait effectivement au père de Rabelais, avant de devenir par la suite une hôtellerie (qui donnera par la suite à cette rue le nom de « la Lamproie »). Mais le premier indice de ce changement de fonction de la maison remonte à la période de la visite de De Thou, soit à presque un demi-siècle après le décès de Rabelais. Le bâtiment continua à abriter une hôtellerie jusqu'au premier XVIII<sup>e</sup> siècle. L'hôtellerie déménagea alors au 2 rue de la Lamproie (ce qui par la suite a amené certains à croire que le 2 rue de la Lamproie appartenait jadis aux Rabelais). Quant au 15 rue de la Lamproie, il fut rebâti et réaménagé au XVIII<sup>e</sup> siècle pour revêtir à peu près sa forme actuelle. Que l'affirmation de De Thou selon laquelle le cabinet de Rabelais serait devenu un cellier soit vraie ou non, une des chambres de l'hôtellerie fut présentée (inscription et portrait à l'appui) jusqu'au tout dernier XVII<sup>e</sup> siècle comme ayant été le cabinet de Rabelais, ainsi que l'attestent Huet et Jean Bernier à la suite de leurs visites respectives de 1687 et 1697. Pour de nombreux lecteurs de la première modernité, imaginer le 15 rue de la Lamproie (et la chambre attribuée à Rabelais) allait de pair avec la lecture des chroniques rabelaisiennes, grâce aux gravures (commandées par François-Roger de Gaignières) de ces lieux insérées dans les différentes rééditions de l'édition Le Duchat (ill. 1). Pour ces renseignements, voir Théophile Baudement, *Les Rabelais de Huet*, Paris, Académie des bibliophiles, 1867, p. 44, 46 ; A. Boucher, « Le Président de Thou à Chinon », *Bulletin de l'Association des Amis de Rabelais et de la Devinière*, 1.7 (1958), p. 201-202 ; Henri Grimaud, « Notes sur l'hôtellerie de la Lamproie à Chinon », *Société des Amis et Admirateurs de Rabelais*, 4 (1889), p. 48-57 ; Henri Grimaud, *La Maison de Rabelais à Chinon : notes historiques* [1896], Tours, Le Bodo, 1897 ; Henri Grimaud, « La Profession du père de Rabelais », *Revue des Études Rabelaisiennes*, 3.2 (1905), p. 84-86 ; Pierre Daniel Huet, *Pet[ri] Dan[ielis] Huetii, episcopi Abrincensis, commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, Amsterdam, Henri du Sauzet, 1718, p. 383-384 ; Abel Lefranc, « Cours professé au Collège de France en décembre 1904 », *Revue des Études Rabelaisiennes*, 3.1 (1905), p. 45-64 (p. 53) ; Eugène Pépin, « La Maison dite "de Rabelais" : à Chinon », *Bulletin de l'Association des Amis de Rabelais et de la Devinière*, 2.10 (1971), p. 329-331.

Monsieur le Président de Thou à la vérité ne lui est pas trop favorable dans la peinture qu'il a faite de sa naissance, de sa vie, de son humeur satyrique, soit en Prose ou en Vers<sup>16</sup>.

Par contre, De Thou lui-même se serait peut-être étonné de se voir attribuer une quelconque affirmation concernant la naissance de Rabelais. Ce qui semble pousser Bernier à inventer pour Rabelais cette origine sociale à partir du texte de De Thou est le caractère même de l'œuvre rabelaisienne — aussi Bernier fournit-il là un autre exemple de déduction d'un statut social à partir de l'œuvre rabelaisienne elle-même :

si son pere étoit Cabaretier, & lui par consequent fils de Maître, il ne faut pas s'étonner, s'il apprit si bien à boire ; car quant à la raillerie où il excella, [...] <sup>17</sup>.

Les origines sociales du père vont ainsi de pair avec l'interprétation de l'œuvre du fils, ou du moins avec une partie de cette interprétation. Car la visée plus large de Bernier dans son *Véritable Rabelais réformé* est de réhabiliter un Rabelais bien-pensant et catholique en dépit de la dimension immorale de son œuvre<sup>18</sup>. Or, c'est aux qualités sociales obtenues par Rabelais après son enfance, soit celles de prêtre, de moine, de curé, et surtout de médecin, que Bernier, médecin lui-même, recourt afin d'interpréter l'œuvre rabelaisienne comme saine et instructive<sup>19</sup>. Les professions de Rabelais offrent ici une grille herméneutique différente de celle offerte par la profession du père. Bernier n'est pas le seul à ancrer partiellement ou entièrement son interprétation du texte d'après le statut social de Rabelais adulte.

Mais le premier statut social, celui de Rabelais enfant, risque néanmoins toujours d'éclipser celui obtenu par Rabelais adulte. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, Rabelais était parfois présenté comme un poète bohémien et ivre qui se plaisait justement à *revenir* à Chinon pour revisiter les bars de son enfance :

Entre ces lieux chers, il aimait l'hôtellerie paternelle de la Lamproie et ce fameux cabaret de la Cave-Peinte, auquel on montait de la basse ville de Chinon par autant de degrés qu'il y a de jours en l'an, et qu'il rappelle en mainte occasion dans le Pantagruel avec une complaisance où le joyeux souvenir de l'ivrogne cache mal l'émotion du poète et de l'homme<sup>20</sup>.

La dimension spatiale des origines familiales de Rabelais se voit ici prolongée au-delà du 15 rue de la Lamproie jusqu'à la cave peinte située à quelques centaines de mètres de là, soit aux confins du château de Chinon. Cette fameuse cave peinte n'est pas paternelle, mais elle est familiale, si l'on en croit la glose de l'édition Elzevier de 1663, qui explique ainsi les deux références à la cave peinte faites dans les quatrième et cinquième livres des chroniques rabelaisiennes :

<sup>16</sup> [Bernier], *Jugement*, *op. cit.*, p. 63-64.

<sup>17</sup> [Bernier], *Jugement*, *op. cit.*, p. 3. Les lecteurs de Rabelais étaient informés jusqu'au XIX<sup>e</sup> qu'il était fils d'aubergiste. Voir par exemple François Rabelais, *Œuvres*, 4 tomes, Paris, Dalibon, 1823, t. I, p. [IX] ; François Rabelais, *Œuvres*, Paris, B. Bry aîné, 1854, p. 6.

<sup>18</sup> Voir M. de Grève, *La Réception de Rabelais*, *op. cit.*, p. 92-102.

<sup>19</sup> Voir [Bernier], *Jugement*, *op. cit.*, p. 1-2, 4-6, 7, 45-47, 49. Sur la carrière de Rabelais, voir Mireille Huchon, *Rabelais*, Paris, Gallimard, 2011.

<sup>20</sup> Patrice Rollet, « Notice sur la vie et les ouvrages de François Rabelais », dans Théophile Fragonard et Jules de Lamarque, *Les Héros de Rabelais ou Aventures drôlatiques de Gargantua, Panurge et Pantagruel, mis en vers libres*, Paris, Paul Permain & C<sup>ie</sup>, 1851, p. 15.

Il a fait un grand cas de la cave peinte & de la maison de Innocent le pastissier: C'estoit celle de Rabelais, laquelle de ma cognoissance estoit encore à son fils, & pour aller de cette maison dans la cave peinte, [...] <sup>21</sup>.

Voici donc pensés en termes socio-spatiaux-familiaux deux espaces contigus (cave peinte et pâtisserie) d'où les chroniques rabelaisiennes auraient émané. Ces deux espaces contigus sont étroitement associés au XIX<sup>e</sup> siècle avec ce troisième qu'est l'hôtellerie paternelle, comme dans le texte de Rollet. L'ancrage socio-familial est fort dans tous les cas, puisqu'il s'agit d'espaces soit hérités par Rabelais de son père, soit légués par Rabelais à son propre fils.

Or, la paire hôtellerie paternelle/cave peinte atteint son apogée comme grille d'interprétation des chroniques rabelaisiennes avec la gravure intitulée « Le Cabaret de la Cave-Peinte, à Chinon » placée immédiatement avant la notice sur la vie et les ouvrages de Rabelais qui ouvre l'édition de 1854 (ill. 2). La conjonction de la gravure de Gustave Doré avec la notice biographique qui la suit laisse entendre que la gravure montre le genre d'endroit et de milieu non seulement par lequel Rabelais serait passé, mais d'où il aurait tiré son origine sociale. L'auteur de la notice biographique (Jacob) ajoute d'ailleurs l'autre bâtiment clé, soit l'hôtellerie paternelle qu'avaient inventée les lecteurs de Du Thou : « Son père tenait l'hôtellerie de la Lamproie [...] ». Le biographe rajoute en prime que le père de Rabelais était un hôtelier assez riche mais néanmoins un hôtelier <sup>22</sup>.

Passons de la cave peinte à une autre extension spatiale de l'hôtellerie paternelle, extension effectuée à la même période par Eugène Noël, journaliste et plus tard bibliothécaire municipal à Rouen <sup>23</sup>. Le livre de Noël sur Rabelais, destiné à un lectorat populaire, revu et republié à plusieurs reprises, reprend le lien proposé par d'autres entre l'hôtellerie paternelle et les origines sociales de Rabelais, mais cette fois en étendant ces origines jusqu'au terroir alentour. Tout en reconnaissant que le père de Rabelais possédait ces terres, Noël décrit celles-ci d'une façon qui associe davantage Rabelais aux paysans travaillant la terre qu'au fils d'un propriétaire :

Son père était cabaretier et aubergiste à la lamproie ; car en ce temps-là les deux métiers n'en faisaient qu'un, et même ils en comportaient souvent un troisième, celui de vigneron. Ce fut le cas pour le père de Rabelais : il possédait auprès de l'abbaye de *Seuillé* [...] à la *Devinière*, à une lieue de Chinon, une métairie [...]. Il [François] passa donc sa première enfance à courir parmi les vigneron, [...]. Les vigneron lui contaient sur les moines mille histoires bouffonnes. [...] De temps en temps il venait à Chinon, dans le cabaret de son père : son imagination active était frappée singulièrement à vue de tous ces gens attablés beuvans et gaudissans.[...] Son père, assis au haut bout de la table et sur un siège plus élevé que les autres [...]. La première chose qu'il se plut à raconter dans son *Gargantua*, ce furent précisément ces scènes de son enfance : *les propos des beuveurs*. Et même, dans une sphère supérieure, il voulut continuer le métier de son père ; lui-même l'a dit : il se fit l'*architriclin* joyeux des *pantagruélistes*, c'est-à-dire l'échanson de gens qui avaient une bien autre soif que la soif du corps. Il se fit le cabaretier universel, versant à tous à pleins bords la *consolation nouvelle*, [...]. Rabelais, lorsqu'il entra

<sup>21</sup> Rabelais, *Les Œuvres*, op. cit., 2 tomes (1663), t. II, p. 944. Voir A. Boucher, « Les Caves peintes et l'authenticité du V<sup>e</sup> Livre », *Bulletin de l'Association des Amis de Rabelais et de la Devinière*, 6 (1957), p. 157-160 ; M. de Grève, *La Réception de Rabelais*, op. cit., p. 79.

<sup>22</sup> Rabelais, *Œuvres*, 1854, éd. cit., p. 6. Sur cette édition, voir Fougère, *Le Rire de Rabelais*, p. 23.

<sup>23</sup> Sur Noël, voir Cécile-Anne Sibout, « Eugène Noël, rédacteur polygraphe et rousseauiste du *Journal de Rouen* (1860–1888) », dans Catriona Seth et Éric Wauters (dir.), *Un siècle de journalisme culturel en Normandie et dans d'autres provinces : 1785-1885*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2011, p. 175-89. Sur Noël lecteur de Rabelais, voir Paule Petitier, « Rabelais révolutionné : les ressorts politiques d'une canonisation littéraire », dans Jean-Charles Monferran et Hélène Védrine (dir.), *Le XIX<sup>e</sup> siècle, lecteur du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 593-611 (p. 606-607, 611).

chez les moines, n'avait connu encore que deux sortes de gens : les vigneron de la Devinière et les buveurs de Chinon, les uns et les autres pleins de franchise et de joyeuse humeur. [...]<sup>24</sup>

Noël rajoute plus loin :

J. Levallois me signale un curieux passage des *Mémoires* de de Thou sur la maison de Rabelais à Chinon. Le célèbre historien logea dans cette maison, qui resta longtemps une auberge, comme au temps où Rabelais y naissait : nous verrons que, toute sa vie, Rabelais conserva une partie de la maison paternelle, et que chaque année il y venait passer quelques semaines ; il s'y était aussi réservé un jardin. De Thou remarque, dans ses *Mémoires*, que le jardin de Rabelais « était devenu le rendez-vous des habitants les jours de fête » [...]<sup>25</sup>.

Sans énumérer les façons dont ces passages renchérisent sur les actes communicatifs de De Thou et d'autres, on peut noter que Noël utilise le statut social du père de Rabelais tant pour définir le statut de Rabelais lui-même (comme le fils d'un aubergiste qui est aussi propriétaire terrien) que pour le tirer vers le bas (du fait de la solidarité de Rabelais avec les clients du cabaret et les paysans). En contraste avec Bernier, Noël utilise ce cadre social de l'enfance de Rabelais, plutôt que ses professions ultérieures (de médecin etc.), pour cerner qui Rabelais *était*, de par ses profondes solidarités sociales :

il avait connu les plus illustres et les plus puissants personnages : savants, poètes, capitaines, ambassadeurs, rois, empereurs, papes ; et cependant, chose étrange ! ce qui lui revenait le plus souvent au cœur, ce n'étaient ni les rois, ni les papes, ni les vaillants hommes de guerre, ni les docteurs illustres, ni les cités glorieuses ; c'étaient les buveurs de Chinon, c'était le cabaret de son père. Telle est la force des souvenirs d'enfance<sup>26</sup> !

Toutefois, le rôle du père cabaretier comme grille herméneutique commence à être remis en question par certains (surtout dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle). En voici deux exemples. Dans le premier, un éditeur recycle la supposition traditionnelle, mais avec un certain détachement :

Je lis partout : François Rabelais naquit à Chinon en Touraine ; son père, Thomas Rabelais, était, dit-on, apothicaire, cela est prouvé ; on ajoute seigneur de la D[e]vinière. On sait que l'auberge de *la Lamproie* lui appartenait ; elle a été conservée intacte jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. On en montre aujourd'hui quelques traces<sup>27</sup>.

Selon cette version, qui se donne pour équivoque, Thomas serait à la fois apothicaire et cabaretier, ou plutôt aubergiste au sens de propriétaire d'une auberge — ce qui est plus compatible avec son statut de propriétaire terrien, de « seigneur » de la propriété « de La Devinière », laquelle figure, on le sait, dans les chroniques fictives comme appartenant à Grandgousier. Dans le second exemple, tiré d'une *Vie de Rabelais*, le biographe détourne l'attention portée à la profession du père de Rabelais vers la classe à laquelle ce père appartenait, donc vers les catégories sociales du monde moderne :

Son père était-il aubergiste à l'enseigne de la *Lamproie*, comme disent les uns, ou apothicaire, comme le prétendent les autres ? Ici l'incertitude recommence. [...] Rabelais était né dans la petite bourgeoisie<sup>28</sup>.

<sup>24</sup> Eugène Noël, *Rabelais et son œuvre : étude historique et littéraire*, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1870, p. 26-29.

<sup>25</sup> Noël, *Rabelais et son œuvre, op. cit.*, p. 77-78.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>27</sup> Pierre Dupont, « Esquisse sur Rabelais », dans Rabelais, *Œuvres*, 1866, éd. cit., p. II.

<sup>28</sup> Louis Moland, « Vie de Rabelais », dans *Œuvres*, 2 tomes, Paris, Garnier Frères, 1873, t. I, p. IX.

Mais la donne est changée dès le tournant du XX<sup>e</sup> siècle lorsqu'Abel Lefranc et d'autres accordent à Rabelais une promotion sociale, ayant découvert que son père était un riche propriétaire terrien (quoique roturier), avocat et officier royal, s'appelant non Thomas mais Antoine, *conseiller, avocat, et assesseur* au *siège royal* de Chinon<sup>29</sup>. Certes, Antoine aurait compté parmi ses propriétés la maison visitée par De Thou, mais la rue s'appelait rue des potaires du vivant de Rabelais et ne devint une hôtellerie, celle de la Lamproie, qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (provoquant alors un changement de nom de la rue). Cette promotion sociale du père de Rabelais, conjuguée à d'autres éléments biographiques, a peut-être contribué dès le premier XX<sup>e</sup> siècle à encourager certains exégètes à mettre en valeur la dimension savante de l'œuvre. Autrement dit, le statut social du père a peut-être continué de jouer dans les interprétations de l'œuvre, quoique de manière bien plus indirecte qu'auparavant. À vrai dire, le réflexe qui consiste à aborder les auteurs ou les autrices par le biais du statut social de leur père s'était déjà affaibli au XX<sup>e</sup> siècle, bien différent en cela de l'Ancien Régime et même du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet affaiblissement a été progressif. Dans le cas de Rabelais, il remonte peut-être à l'édition ducatiennne du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'à ceux qui, de Chateaubriand à Hugo et à Aldous Huxley, ont intégré l'auteur des livres pantagruéliques aux nouvelles catégories de « génie » et de grand artiste, catégories censées transcender toute question de statut social<sup>30</sup>.

Cependant, la question de la pertinence des connaissances sur le père de Rabelais pour l'interprétation de l'œuvre n'en reste pas moins ouverte à l'heure actuelle. Parce que, d'une part, cette question relève d'un choix méthodologique — à ce titre, plus notre approche est historicisante, plus Antoine Rabelais risque d'être pertinent. Mais aussi parce que cette indétermination relève autant des faits que de la méthode. De fait, même la nature précise du rapport père/fils et donc du premier statut social de François n'a peut-être toujours pas été déterminée pour de bon. Est-il même possible que, comme Érasme, François Rabelais fût en fait illégitime<sup>31</sup> ? Est-ce cela que suggérait déjà Botero ? Quoique nous sachions d'une part que

<sup>29</sup> Ces recherches, menées surtout par des membres de la Société des Études Rabelaisiennes (fondée en 1903), et publiées entre 1903 et 1912 dans la *Revue des Études Rabelaisiennes*, furent synthétisées par Henri Clouzot dans sa « Vie de Rabelais », dans François Rabelais, *Œuvres*, éd. Louis Moland, 2 tomes, Paris, Garnier Frères, 1920, t. I, p. V-LII. L'identification d'Antoine Rabelais comme père de François repose essentiellement sur deux actes notariés. Le premier fut rapporté en 1879 par Jacques-Xavier Carré de Busserolle et ensuite publié sous la forme d'une transcription en 1896 par Henri Grimaud. Le deuxième fut découvert par Jean Dupèbe un siècle plus tard. Voir Charles Guérin, « Séance du 29 janvier 1879 », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 4 (1877-1879), p. 322-328 (p. 327-328) (rapport du discours de Carré de Busserolle) ; Jean Dupèbe, « La Date de la mort de Rabelais (suite) », *Études rabelaisiennes*, 18 (1985), p. 175-176 ; Henri Grimaud, « Documents relatifs à la famille de Rabelais », *Revue poitevine* (1896), p. 323-334. Un autre document clé fut découvert par Louis de Grandmaison, « Un frère de Rabelais », *Revue des Études rabelaisiennes*, 4.2 (1906), p. 154-159. Le *Rabelais* (Paris, Gallimard, 2011) de Mireille Huchon est la synthèse de loin la plus complète des recherches menées sur la vie de Rabelais (y compris par l'autrice elle-même) jusqu'au premier XXI<sup>e</sup> siècle.

<sup>30</sup> Voir J. Boulenger, *Rabelais à travers les âges*, *op. cit.*, p. 96-100 ; M. A. Fougère, *Le Rire de Rabelais*, *op. cit.*, p. 152-153 ; D. Frame, *François Rabelais*, *op. cit.*, p. 187-188, 192 n. ; M. de Grève, *La Réception de Rabelais*, *op. cit.*, p. 11, 278-279 ; Aldous Huxley, *Do What You Will*, Londres, Chatto and Windus, 1929, p. 283.

<sup>31</sup> Comme me l'a fait remarquer Richard Cooper (lors d'une conversation), si Rabelais était illégitime il aurait eu besoin d'obtenir une dispense *de defectu natalium*, probablement de la Pénitencerie Apostolique du Vatican, afin de pouvoir être ordonné prêtre et obtenir des bénéfices. Voir Arnaud Fossier, « À propos du *defectus natalium* : un cas paradigmatique du pouvoir pontifical de dispense (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Carole Avignon (dir.), *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 115-124 ; Arnaud Fossier, *Le Bureau des âmes. Écritures et pratiques administratives de la Pénitencerie Apostolique (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École française de Rome, 2018. Une telle dispense serait à rajouter aux autres suppliques rabelaisiennes connues et présumées (Richard Cooper, *Litteræ in tempore belli. Études sur les relations littéraires italo-françaises pendant les guerres d'Italie*, Genève, Droz, 1997, p. 352-353, 354-355 ; Franco Giacone, « Deux suppliques inédites de François Rabelais au pape Paul III », dans J. Dupèbe, F. Giacone, E. Naya et A.-P. Pouey-Mounou (dir.), *Esculape et Dionysos : mélanges en l'honneur de Jean Céard*, Genève, Droz, 2008, p. 683-706 ;

François était frère de Jamet<sup>32</sup> et d'autre part que Jamet était fils d'Antoine<sup>33</sup>, et donc que François était également fils d'Antoine, rien ne prouve à ma connaissance que François soit légitime. L'absence de François sur la liste (connue grâce à une retranscription fournie dans un acte notarié de 1638) des héritiers de « Mtre Anthoine Rabelais, sieur de la Deviniere et sa femme » pourrait-elle s'expliquer par cette hypothétique illégitimité<sup>34</sup> ? François serait-il donc le fils naturel d'Antoine Rabelais<sup>35</sup> ? Nous ne savons presque rien de la femme d'Antoine à part le fait qu'elle s'appelait probablement Catherine (ce que laisse penser l'acte notarié de 1638, qui évoque les messes annuelles dites à la mémoire du couple aux fêtes de Sainte Catherine et de Saint Antoine)<sup>36</sup> ? Autre question : l'entrée en bas âge de François dans un monastère franciscain suggère-t-elle tout simplement qu'il était un cadet ou bien plutôt qu'il était illégitime ? Rabelais aurait-il été l'un des nombreux moines et prêtres bâtards de son temps<sup>37</sup> ?

Enfin, cette question est-elle éventuellement pertinente à la lecture des chroniques rabelaisiennes ? Pourrait-elle fournir un élément contextuel de plus pour comprendre la lettre que Rabelais adressa en 1532 à Érasme — où il fait de ce dernier son père tout en voulant le considérer également comme sa mère<sup>38</sup> ? Et surtout pour comprendre la place que prennent dans le récit rabelaisien les rapports père/fils et les aléas de la reproduction sociale, préoccupations que l'on peut déjà relier (sans les y réduire) aux aléas de la vie de François lui-même, père d'au moins trois enfants illégitimes<sup>39</sup> ?

Quelles que soient nos préférences méthodologiques, que nous jugions de tels éléments biographiques pertinents ou non à l'interprétation de cette œuvre de fiction, la figure du père

---

J. Lesellier, « Deux enfants naturels de Rabelais légitimés par le Pape Paul III », *Humanisme et Renaissance*, 5.4 (1938), p. 549-570. Si aucune dispense *de defectu natalium* concernant Rabelais n'est connue, cela n'exclut pas la possibilité qu'elle ait existé. Rabelais aurait pu par exemple l'obtenir pendant la période (avant 1527) pour laquelle les archives de la Pénitencerie sont lacunaires : voir par exemple les lacunes indiquées par les index pour cette période dans les tomes 8-11 (éd. Ludwig Schmugge) du *Repertorium Pœnitentiariæ Germanicæ*, Berlin et Boston, De Gruyter, 2014, 2016, 2018. Il est d'ailleurs possible qu'une telle dispense ait été sollicitée non auprès de la Pénitencerie Apostolique mais de la Chancellerie Pontificale. (Je remercie Sylvie Steinberg pour ces pistes ainsi qu'Arnaud Fossier et Clément Pieyre pour leurs conseils concernant ces archives.)

<sup>32</sup> Voir J. Dupêbe, « La Date de la mort de Rabelais (suite) », art. cit.

<sup>33</sup> Voir L. de Grandmaison, « Un frère de Rabelais », art. cit.

<sup>34</sup> L'acte de 1638 renvoie à des documents antérieurs (qui remontent à 1534). Jamet, frère de notre François, figure sur la liste. L'omission de François pourrait s'expliquer autrement que par son illégitimité éventuelle. Avait-il par exemple perdu toute capacité juridique à cause de ses vœux monastiques (explication proposée par certains mais contestée par d'autres) ? Avait-il été déshérité pour avoir eu des enfants malgré ses vœux ? Ou bien cet Antoine dont les héritiers sont énumérés dans la transcription de 1638 était-il non en fait le père de François mais plutôt un frère de François et de Jamet (ce qui déplacerait la question de l'omission de François sans pour autant la résoudre) ? Pour une transcription de l'acte de 1638, voir H. Grimaud, « Documents relatifs », art. cit., p. 323-334. Sur la question des vœux monastiques et sur celle de savoir si cet Antoine dont le testament est mentionné en 1638 est le même que l'Antoine qui était le père de Rabelais, voir A. Boucher, « Rabelais était-il le fils ou le frère de l'avocat chinonais ? », *Bulletin de l'Association des Amis de Rabelais et de la Devinière*, 2.5 (1966), p. 155-157 ; Abel Lefranc, « Les Origines familiales de Rabelais », *Revue du Seizième Siècle*, 7.2 (1920), p. 181-184 ; Clouzot, « Vie de Rabelais », dans Rabelais, *Œuvres*, éd. Moland, éd. cit., t. I, p. VI ; Abel Lefranc, « Les Origines familiales de Rabelais », *Revue du Seizième Siècle*, 7.2 (1920), p. 181-4. Certains aspects (mais pas tous) de ces anciennes études ont été dépassés par la preuve apportée plus tard par Jean Dupêbe que François et Jamet Rabelais étaient frères.

<sup>35</sup> Que François ait été le fils naturel non d'Antoine mais de la femme de ce dernier semble encore moins probable, sans pourtant être impossible.

<sup>36</sup> Voir H. Grimaud, « Documents relatifs », art. cit., p. 205.

<sup>37</sup> Voir par exemple Sara McDougall, « Bastard Priests : Illegitimacy and Ordination in Medieval Europe », *Speculum*, 94.1 (2019), p. 138-172.

<sup>38</sup> François Rabelais, *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon, avec la collaboration de François Moreau, Paris, Gallimard, 1994, p. 998-999. Voir Christine Bénévent, « Vade liber ? Métaphores du livre chez Érasme », dans Irène Salas (dir.), *Les Métaphores du livre à la Renaissance*, Genève, Droz, à paraître.

<sup>39</sup> Voir M. Huchon, *Rabelais, op. cit.*, p. 78, 239-240 ; J. Lesellier, « Deux enfants naturels », art. cit.

de l'auteur reste un élément parmi de nombreux autres que nous pouvons ou retenir ou écarter lorsque nous attribuons, consciemment ou non, des traits à ce Rabelais que nous croyons communiquer avec nous par ses fictions<sup>40</sup>.

### **Légendes d'illustrations**

Ill. 1 :

François Rabelais, *Œuvres*, éd. Jacob Le Duchat, 3 tomes, Amsterdam, Jean Frederic Bernard, 1741, t. I (entre p. XII et XIII). The Bodleian Libraries, University of Oxford : Johnson f.873

Ill. 2 :

Gravure de Gustave Doré dans François Rabelais, *Œuvres*, Paris, B. Bry aîné, 1854, p. 5. Bibliothèque Nationale de France : RES-Y2-776

---

<sup>40</sup> Je remercie Morgane Muscat pour sa relecture attentive de cet article.